



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU VAR
SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU GAPEAU

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL
DU 12 OCTOBRE 2022
À 15h00

Date de la convocation : 4 octobre 2022

Nombre de délégués syndicaux en exercice : 15

Présents : 10

Pouvoirs : 2

Absents excusés : 4

Nombre des voix du S.M.B.V.G : 21

MEMBRES	VOIX
Métropole Toulon Provence Méditerranée	7
Communauté de communes Vallée du Gapeau	5
Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures	4
Communauté de communes Cœur du var	3
Communauté d'agglomération Sud Sainte Baume	1
Communauté d'agglomération Provence Verte	1
Total	21

L'an deux mille vingt-deux, le douze octobre, à quinze heures, les délégués désignés par les E.P.C.I. membres, se sont réunis salle du Conseil Municipal à Pierrefeu du Var, sur convocation qui leur a été adressée le quatre octobre deux mille vingt-deux par le Président du Syndicat Mixte.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Messieurs Patrick MARTINELLI – CCMPM

Philippe LAURERI – CCVG

Christian DAVID – CCCV

Jean-Martin GUISIANO – CAPV

Michel NOIROT – CCVG

Michel ARMANDI – CCMPM

Pierre HENRY – CCVG

Jean-Pierre ROUX – CCCV

Jérémie FABRE – CCVG

Madame Isabelle MONFORT – MTPM

Pouvoirs :

Monsieur Bernard MOUTTET donne pouvoir à Monsieur Patrick MARTINELLI

Madame Catherine ALTARE donne pouvoir à Monsieur Christian DAVID

Absents excusés :

Monsieur Thierry DUPONT

Monsieur Fernand BRUN

Monsieur Claude ALBERIGO

Monsieur Bernard MOUTTET

Monsieur Fabrice WERBER

Monsieur Roger ANOT

Monsieur Christian Simon

Madame Sophie BAUP

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Christian DAVID



N°46-2022 - DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT POUR TROIS POSTES D'ANIMATION DU PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS DU BASSIN VERSANT DU GAPEAU

VU Le PAPI labellisé en CMI le 6 février 2020

VU La signature du Préfet coordonateur de bassin de la convention cadre le 17 décembre 2020

Monsieur le Président expose,

Le cahier des charges PAPI 3 version 2021 apporte un soutien financier à l'animation du PAPI, pour les nouveaux programmes déposés après la parution du cahier des charges, à savoir 50 % de la dépense engagée (masse salariale charges comprises) avec un plafond annuel de l'assiette éligible de 130 000€ dans le cadre du soutien de l'animation à la mise en œuvre du PAPI (à partir de la labellisation du PAPI), pour une durée de 6 ans (+ 1 an possible sur justifications) à compter de la date de labellisation. Par dérogation, et sur demande de la collectivité porteuse du PAPI, il est également possible de bénéficier des nouvelles règles de soutien financier.

Le PAPI est en cours de mise en œuvre.

La mise en œuvre du PAPI nécessite des moyens humains complémentaires.

Les missions affectées à chacun des 3 ETP sont détaillés dans le tableau ci-joint à la délibération.

Ainsi, le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau sollicite l'aide de l'Etat afin de soutenir les dépenses nécessaires aux postes d'animateurs du Programme d'Actions de Prévention des Inondations pour toute la durée de mise en œuvre du PAPI.

- Coût global de l'opération (préciser HT ou TTC selon que le maître d'ouvrage récupère ou non la TVA) : 780 000 € T.T.C.

- Plan de financement prévisionnel :

FINANCEMENT	TAUX	Montant financement
ETAT BOP 181	50%	390 000 €
AUTOFINANCEMENT	50%	390 000 €
TOTAL	100%	780 000 €

- Montant de la subvention demandée et taux appliqué : 390 000 € (50 %)
- Calendrier prévisionnel de réalisation en termes physique et financier – phasage en tranches fonctionnelles :

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Montant	130 000	130 000	130 000	130 000	130 000	130 000
Etat BOP 181	65 000	65 000	65 000	65 000	65 000	65 000
SMBVG	65 000	65 000	65 000	65 000	65 000	65 000



Madame Châu CHRETIEN explique pourquoi le Syndicat doit faire une nouvelle demande d'aide à l'Etat concernant les postes d'animation P.A.P.I et précise qu'il faudra probablement prendre chaque année une délibération, elle ajoute qu'il y aura un delta pour recevoir les subventions car il faut que les opérations soient terminées avant de percevoir le solde de la subvention. Pour percevoir l'aide au poste d'animation P.A.P.I de 2022 il faudra attendre la fin de l'année pour avoir tous les bulletins de paie afin de pouvoir faire la demande de subvention en début d'année 2023.

L'opération 6-7 de Solliès-Toucas concernant le redimensionnement d'ouvrages hydrauliques sur le vallon des routes ne figure pas dans la liste des opérations d'animation car ce n'est pas le Syndicat Mixte qui est maître d'ouvrage de cette action c'est la commune de Solliès-Toucas.

LE COMITÉ SYNDICAL,
Après avoir délibéré,
A L'UNANIMITE : 13 voix POUR

SOLLICITE une aide de L'Etat.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document en lien avec cette demande.

Fait à PIERREFEU-DU-VAR et délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme,

LE PRÉSIDENT

DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU GAPEAU

Patrick MARTINELLI





ETP 1 :

1-1	Poursuivre la pose de repères de crue et de ruissellement
1-3	Sensibilisation scolaire au fonctionnement des milieux aquatiques et au risque d'inondation
1-4	Sensibilisation du grand public et développement de la culture du risque inondation
1-6	Mettre à jour les DICRIM et les communiquer à la population
1-7	Formation des agents communaux ou réservistes au relevé post-crue de désordres et laisses de crue
3-3	Accompagner les communes dans la révision des PCS et renforcer la coopération intercommunale
3-4	Accompagner les communes dans la mise en œuvre d'un outil d'appel en masse
3-5	Former les agents communaux aux situations de crise et post-crue inondation
5-1	Démarche de réduction de la vulnérabilité des bâtis à usage d'habitation
5-2	Appuyer les gestionnaires de campings pour la réduction de leur vulnérabilité face aux inondations
5-3	Démarche de sensibilisation et de réduction de la vulnérabilité auprès des entreprises
5-4	Stratégie de réduction de la vulnérabilité des acteurs agricoles et mise en œuvre des diagnostics
6-1	Améliorer la gestion des canaux d'irrigation en période de crue
6-2	Aménagement/restauration de restanques et fascines - Démarche exploratoire
6-3	Démarche exploratoire et sensibilisation sur l'aménagement des parcelles agricoles en zone inondable

ETP 2 :

0-1	Animer le PAPI Gapeau et superviser la mise en œuvre des actions
1-8	Etude d'amélioration du ressuyage de la plaine aval du Gapeau
1-9	Etude globale de réduction du risque d'inondation du Latay
1-10	Etude de suivi bathymétrique de l'embouchure du Gapeau
1-11	Etude hydraulique du secteur de la Gravière à Pierrefeu
4-1	Diffuser le Porter a Connaissance sur le risque inondation dans les communes amont
4-2	Poursuivre la lutte contre les remblais et digues illégales (dont action CA83 aménagements inadaptés)
4-4	Définir et mettre en œuvre une démarche d'acquisition et de maîtrise foncière en lien avec le programme d'aménagement
4-5	Accompagnement à la (re)conquête agricole des zones d'expansion de crue
4-6	Etude juridique sur la gestion des bateaux à l'embouchure du Gapeau en période de crue
6-5	Opérations globales de remobilisation et d'optimisation des Zones d'Expansion de Crue
6-6	Interventions sur sept seuils du bassin versant du Gapeau
6-8	SOLLIES-PONT - Programme d'aménagement du ruisseau Ste-Christine
6-9	CARNOULES - Opération globale de restauration de la Font de l'Ile
6-10	HYERES - Restauration hydraulique du ruisseau des Borrels
6-11	CUERS - Restauration hydraulique et morphologique du ruisseau St Lazare
6-12	CUERS & PIERREFEU - Restauration morphologique du Meige Pan
6-13	PIERREFEU & CUERS - Restauration morphologique du Farembert, du Merlançon et du Réal Collobrier
6-14	HYERES - Restauration hydraulique du Vallon de Valbonne
6-15	PUGET-VILLE - Amélioration des conditions d'écoulement du ruisseau du Rabouchon
6-16	HYERES - Restauration morphologique Gapeau aval
6-17	HYERES - Réduction du risque d'inondation des Vieux Salins
7-2	HYERES - Etudes pour la réalisation de la phase 2 du projet de protection du quartier de l'Oratoire

ETP 3 :



1-2	Etude de connaissance sur le ruissellement urbain dans les communes "amont"
1-4	Sensibilisation du grand public et développement de la culture du risque inondation
1-5	Systématiser les retours d'expérience (RETEX) suite à des crues/inondations majeures
1-6	Mettre à jour les DICRIM et les communiquer à la population
2-1	Déplacement éventuel de la station hydrométrique de Sainte-Eulalie
2-2	Assurer la pérennité du fonctionnement des stations hydrométriques du SMBVG
2-3	Mutualiser les données pour permettre l'amélioration de la prévision des crues
3-1	Elaborer des exercices communaux et intercommunaux de simulation de crise inondation
3-2	Mutualiser un outil d'alerte hydrométéorologique et d'aide à la prise de décision
4-3	Animer des ateliers avec les urbanistes et porteurs de SCOT pour intégration du risque inondation
4-5	Accompagnement à la (re)conquête agricole des zones d'expansion de crue
5-1	Démarche de réduction de la vulnérabilité des bâtis à usage d'habitation
5-2	Appuyer les gestionnaires de campings pour la réduction de leur vulnérabilité face aux inondations
5-3	Démarche de sensibilisation et de réduction de la vulnérabilité auprès des entreprises
5-4	Stratégie de réduction de la vulnérabilité des acteurs agricoles et mise en œuvre des diagnostics
6-4	Programme d'entretien des cours d'eau et de la ripisylve
6-6	Interventions sur sept seuils du bassin versant du Gapeau
6-10	HYERES - Restauration hydraulique du ruisseau des Borrels
6-11	CUERS - Restauration hydraulique et morphologique du ruisseau St Lazare
6-12	CUERS & PIERREFEU- Restauration morphologique du Meige Pan
6-14	HYERES - Restauration hydraulique du Vallon de Valbonne
6-16	HYERES - Restauration morphologique Gapeau aval

Envoyé en préfecture le 20/10/2022

Reçu en préfecture le 20/10/2022

Affiché le



ID : 083-200046795-20221012-DELIB_462022BIS-DE